



NOTE D'INFORMATION 002 /23/PAC/DG/DOPS/DSSEQ/SSEA ³

(A l'attention des structures d'embauche de main-d'œuvre occasionnelle)

La Direction Générale du Port Autonome de Cotonou porte à l'attention des usagers du port de Cotonou en général, et particulièrement des sociétés employant la main-d'œuvre occasionnelle, que dans le cadre de la mise en place du Bureau d'Embauche Unique (BEU), le droit d'activation sur la plateforme d'embauche du PAC leur est retiré.

En conséquence, toutes les structures impliquées dans ces opérations doivent impérativement se rapprocher du BEU, seul bureau habilité dans la gestion des personnels « dockers » au port de Cotonou.

Aussi voudrais-je par la même occasion vous tenir informés que le droit d'activation des badges « Visiteurs » pour certaines de ces structures est aussi impactés et elles ne pourront plus en faire usage. Ces dernières sont donc invitées à se rapprocher du Service de Sûreté et Formalité des Accès de la Direction des Opérations Portuaires et de la Sécurité du PAC pour l'activation de ces badges jusqu'à nouvel ordre.

Cotonou, le 12 avril 2023



Damien HOUSSIN. -